AUBERGENVILLE

Recensement citoyen

Qui est concerné? Les filles et les garçons âgés de 16 ans et de nationalité française. Démarche indispensable pour passer le permis de conduire et tout concours ou examen, à faire dans les trois mois suivants le seizième anniversaire.

Où s'adresser ?

À la mairie du domicile. Pour les jeunes Aubergenvillois, cette démarche est à effectuer en ligne via le site service-public.fr, une attestation de recensement sera ensuite envoyée par courrier postal.

Pièces à fournir

- carte nationale d’identité ou passeport
- livret de famille des parents
- justificatif de demande d'exemption le cas échéant

Liens utiles
Se faire recenser en ligne
En savoir plus sur service-public.fr